



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article508>

Masterisation, quelle formation professionnelle pour les futurs enseignants ?

- Actualité des luttes - Formation des enseignants -



Date de mise en ligne : vendredi 25 septembre 2009

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

A cette rentrée, les stagiaires qui ont intégré la deuxième année d'IUFM pourraient être les derniers enseignants à bénéficier d'une véritable formation professionnelle : si la réforme dite de "masterisation" s'applique, leurs successeurs seront envoyés directement sur le terrain après le concours.

En effet, Le ministère a décidé de fermer les IUFM et de modifier les concours de recrutement. L'intégration à l'université dans le cadre européen du cursus LMD ainsi que la logique comptable de réduction drastique des coûts ont eu raison des instituts de formation. Le gain pour le ministère est loin d'être négligeable puisque ce sont des milliers de postes budgétaires qui sont récupérés grâce à cette opération. Par ailleurs, idéologiquement, Darcos a adressé un signe aux réactionnaires de tout poil qui voulaient la peau des IUFM.

Malgré la résistance manifestée l'année dernière par les enseignants, les étudiants et les parents, le gouvernement n'a pas dévié. Les nouveaux concours ont seulement été reportés d'un an. Cet été, les décrets d'application des nouvelles mesures sont parus, sans même attendre la fin des pseudo-consultations promises. C'est dire en quelle estime certains tiennent la profession d'enseignant...

Pour devenir professeur des écoles, professeur de collège/lycée ou CPE, on pourra se présenter au concours si on est titulaire d'un Master, ou à la fin de l'année de Master 1, à condition d'obtenir le Master 2 dans l'année. Une année de stage est prévue après le concours, mais à plein temps et avec seulement quelques éléments de formation.

Cette prolongation des études représentera une lourde charge à laquelle de nombreux étudiants ne pourront faire face, ce qui accentuera la sélection sociale. De plus, elle retarde d'autant l'entrée dans la vie active, repoussant en conséquence l'âge auquel les enseignants pourront prétendre à la retraite. Les étudiants qui échoueront aux concours alimenteront la nouvelle agence de remplacement et se retrouveront durablement dans une situation précaire. Nul doute qu'ils seront nombreux dans ce cas à venir combler le manque d'enseignants consécutif à la politique de suppressions massives de postes à l'oeuvre depuis plusieurs années.

Mais, déjà, les conditions de la formation sont dégradées. Dans le premier degré, les nouveaux stages filés d'un jour par semaine, où le stagiaire remplace un professeur déchargé, ne permettent pas une véritable participation à l'action éducative. Certains, classés en "liste complémentaire", ont dû attendre un éventuel emploi de remplaçant pour garder le bénéfice du concours et devenir enfin stagiaires. Dans le second degré, stage en responsabilité allongé (ce qui permet de multiplier les classes confiées à des stagiaires), établissements d'affectation choisis par le rectorat en fonction des besoins, non de la formation : les stagiaires sont traités comme des bouche-trous.

A la fin de l'année, un grand jury académique souverain valide ou non l'année de stage sur la base de l'avis de représentants de l'Etat-employeur : directeur de l'IUFM, IA, rectorat et, pour le second degré, chef d'établissement. Cette validation peut donner lieu à un entretien, épreuve aux critères d'évaluation assez flous. En 2009, dans chaque académie, plusieurs stagiaires n'ont pas été titularisés, certains étant purement et simplement licenciés. Or, ces stagiaires ont fait l'objet d'une sélection. Ils devraient pouvoir bénéficier, en cas de besoin, d'un complément de formation.

SUD-Éducation Lorraine dénonce cette situation. Nous réclamons :

- ▶ le maintien de concours de recrutement nationaux, qui seuls, malgré leurs limites, garantissent un recrutement équitable,
- ▶ une véritable formation, étalée sur deux ans, dans des instituts spécialisés, avec une titularisation au bout de la

première année, afin de permettre aux futurs enseignants d'entrer progressivement dans le métier, en bénéficiant d'un temps de pratique accompagnée avec une classe en responsabilité sur toute l'année.